

## De 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la pluriactivité

Olivier Guillemain, Bernard Legris\*

En 2003, le revenu disponible moyen d'un ménage d'agriculteurs se situe 5 % au-dessus de celui de l'ensemble des ménages, alors qu'il le dépassait en 1997 de plus de 25 %. Cette baisse relative tient principalement à la diminution du revenu agricole que le poids croissant des revenus non agricoles n'a pu compenser.

Comme un ménage d'agriculteurs reste constitué davantage de personnes que le ménage moyen, le niveau de vie des agriculteurs est désormais inférieur de 10 à 15 % à la moyenne. C'est chez les plus jeunes que le repli du niveau de vie par rapport à 1997 est le plus prononcé. En 2003, le taux de pauvreté des agriculteurs est nettement supérieur à la moyenne.

Une part toujours importante des ménages d'agriculteurs relève, pour l'imposition de leur revenu agricole, du régime du forfait ; pour un même revenu global, les ménages au forfait paient moins d'impôt sur le revenu. La redistribution fiscale et sociale bénéficie aux agriculteurs ayant l'agriculture pour unique activité alors que les pluriactifs y contribuent davantage qu'ils n'en bénéficient.

Si la pluriactivité n'a pas permis de maintenir le niveau de vie des agriculteurs, elle leur permet en revanche d'atteindre le niveau de vie moyen de l'ensemble des ménages.

Entre 1997 et 2003, le revenu agricole des ménages d'agriculteurs a subi une baisse en termes réels de 5,5 % par an (*figure 1*). En revanche, les revenus extérieurs – notamment leurs revenus d'activité non agricole – ont progressé de 4 % dans le même temps. Dans ces conditions, leur revenu moyen global a diminué de 1,8 % par an en valeur réelle depuis 1997 (*encadrés 1 et 2*). Enfin, après déduction des impôts directs et addition des prestations sociales, le revenu disponible moyen d'un ménage d'agriculteurs a diminué de 1,3 % en valeur réelle depuis 1997, pour atteindre 29 900 euros en 2003. En 2003, 60 % des ménages d'agriculteurs ont un revenu d'activité non agricole, 26 % des retraites, 76 % des revenus du patrimoine.

### 1. Composantes du revenu des ménages d'agriculteurs : évolution entre 1997 et 2003

	Revenu moyen 2003 (en euros)	Évolution annuelle moyenne 2003-1997 (en %)	Ménages concernés en 2003 (en %)	Montant moyen par ménage concerné (en euros 2003)
<b>Revenu global</b>	<b>30 630</b>	<b>- 1,8</b>	<b>100,0</b>	...
Revenu agricole	16 250	- 5,5	100,0	...
Revenu d'activité non agricole	9 350	6,0	60,0	15 730
Pensions et retraites	2 350	- 0,3	26,4	9 200
Revenus du patrimoine	2 680	2,5	75,7	4 070
<b>Revenu disponible</b>	<b>29 890</b>	<b>- 1,3</b>	<b>100,0</b>	...

Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

\*Olivier Guillemain appartient à la division Revenus et patrimoine des ménages et Bernard Legris à la division Agriculture de l'Insee.

## Malgré une baisse depuis 1997, le revenu disponible moyen par ménage d'agriculteurs reste au-dessus de la moyenne des ménages en 2003

Alors qu'en 1997 le revenu disponible moyen par ménage d'agriculteurs atteignait 32 300 euros, soit 26 % au-dessus de celui de l'ensemble des ménages, il n'est plus que de 29 900 euros en 2003, soit 5 % au-dessus de celui du ménage moyen (*figure 2*). Le revenu disponible médian des ménages d'agriculteurs est resté stable entre 1997 et 2003. En 2003 il est plus élevé que son équivalent pour l'ensemble des ménages puisqu'il se situe 15 % au-dessus (27 900 euros contre 24 200 euros). En 1997, le revenu médian comme le revenu moyen des agriculteurs se situaient 27 % au-dessus des revenus correspondant pour l'ensemble des ménages. La situation relative des ménages d'agriculteurs par rapport à l'ensemble des ménages s'est donc dégradée depuis 1997. Le constat n'est pas contingent au choix particulier de l'année 2003. En effet, l'année 2003 n'apparaît pas, dans les comptes nationaux de l'agriculture, comme une année atypique. Les effets de la canicule ont été compensés par des subventions et de ce fait ont peu obéré les revenus.

### 2. Évolution 2003-1997 des composantes du revenu annuel moyen et médian

	Revenu moyen (en euros 2003)		Évolution (en %)	Revenu médian (en euros 2003)		Évolution (en %)
	1997	2003		1997	2003	
<b>Ménages d'agriculteurs</b>						
Revenu agricole	22 880	16 240	- 5,5	17 560	14 400	- 3,3
Revenu global	34 180	30 630	- 1,8	28 040	27 650	- 0,2
Revenu disponible	32 310	29 890	- 1,3	27 750	27 940	0,1
<b>Ensemble des ménages</b>						
Revenu disponible	25 570	28 410	1,8	21 890	24 230	1,7
<b>Agriculteurs/Ensemble</b>	<b>126,4</b>	<b>105,2</b>		<b>126,8</b>	<b>115,3</b>	

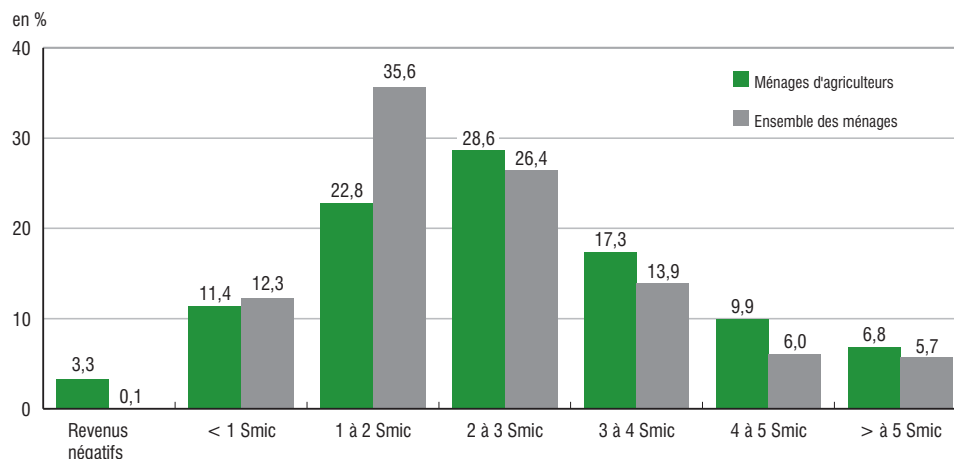
Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

En évolution entre 1997 et 2003, c'est la nette diminution du revenu agricole qui explique principalement la diminution en valeur réelle du revenu global et du revenu disponible ; les revenus non agricoles et la redistribution atténuent cette diminution pour le revenu moyen et la neutralisent pour le revenu médian.

En 2003, la répartition du revenu disponible des ménages d'agriculteurs est assez différente de celle de l'ensemble des ménages. La proportion de ménages disposant d'un revenu de moins de un Smic net est plus forte chez les agriculteurs, principalement à cause de leur plus grande fréquence de revenus négatifs comme chez les indépendants en général (*figure 3*). Les aléas climatiques, conjugués dans certaines productions aux fluctuations brutales de prix de production, ont en effet des répercussions défavorables sur le revenu. Un endettement massif accompagnant l'agrandissement de l'exploitation, des difficultés à s'adapter à de nouvelles conditions de production peuvent également expliquer ces revenus négatifs. Puis, dans la tranche de un à deux Smic, la proportion de ménages d'agriculteurs est nettement plus faible que pour l'ensemble (23 % contre 36 %) ; enfin, au-delà de deux Smic, la proportion de ménages d'agriculteurs est régulièrement plus forte que pour l'ensemble des ménages. La distribution des revenus est donc plus « étalée » chez les ménages d'agriculteurs que pour l'ensemble

des ménages : une proportion plus forte de ménages d'agriculteurs disposant de revenus inférieurs ou égaux au Smic, mais aussi une proportion plus importante de ménages d'agriculteurs dans les tranches élevées (revenus supérieurs ou égaux à deux Smic). Cette distribution est ainsi plus inégalitaire que pour d'autres catégories de ménages.

### 3. Distribution du revenu disponible par ménage en 2003



Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

### Les ménages d'agriculteurs continuent d'être, en 2003, constitués par davantage de personnes que le ménage moyen

La majorité (63,3 %) des ménages dont la personne de référence est un agriculteur exploitant compte au moins 3 personnes, à l'inverse de l'ensemble des ménages constitués de 1 ou 2 personnes pour 63,5 % (figure 4).

Sur le long terme, les caractéristiques démographiques des ménages d'agriculteurs se sont rapprochées de celles des autres ménages (diminution du nombre d'enfants, cohabitation intergénérationnelle moins fréquente). Cependant un certain écart perdure et la taille des ménages d'agriculteurs reste supérieure à la moyenne.

### 4. Composition des ménages

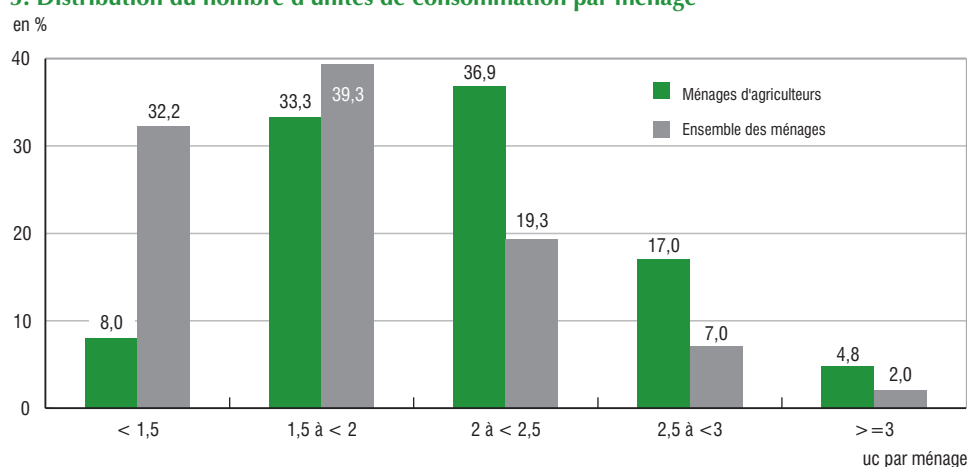
en %

Nombre de personnes dans le ménage	Ensemble des ménages	Ménages d'agriculteurs exploitants
1	30,0	7,4
2	33,5	29,4
3	15,7	22,3
4	13,7	25,4
5	5,4	11,5
6 ou plus	1,8	4,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre de ménages (en milliers)</b>	<b>24 566,5</b>	<b>402,4</b>

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2003.

Le nombre d'unités de consommation par ménage (*encadré 1*) se répartit ainsi de façon très différente pour les agriculteurs et l'ensemble des ménages. Les ménages ayant moins de 1,5 uc, les personnes seules et les couples sans enfant sont nettement plus fréquents pour l'ensemble des ménages (*figure 5*) que pour les ménages d'agriculteurs. À l'inverse, les ménages ayant des enfants sont plus fréquents chez les agriculteurs : au total, le nombre d'unités de consommation par ménage agricole se situe en moyenne à 23 % au-dessus de celui du ménage moyen.

### 5. Distribution du nombre d'unités de consommation par ménage



Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

### En 2003, le niveau de vie des agriculteurs est désormais inférieur de 10 % à 15 % à celui de l'ensemble de la population

Le niveau de vie des agriculteurs mesuré par le revenu disponible par unité de consommation en euros 2003 est désormais inférieur à celui de l'ensemble des individus alors qu'il était supérieur de 2 % en 1997. La distribution du niveau de vie des agriculteurs est différente de celle de leur revenu disponible. C'est la taille des ménages d'agriculteurs qui explique leur situation défavorable en termes de niveau de vie relativement à l'ensemble des individus.

En valeur réelle, le niveau de vie moyen des agriculteurs a diminué de 1,1 % par an de 1997 à 2003, alors que celui de l'ensemble des individus s'accroissait de 2 % par an durant la même période (*figure 6*). Le niveau de vie moyen des agriculteurs qui dépassait de 3 % le niveau de vie moyen n'atteint plus en 2003 que 85% de celui-ci.

Le niveau de vie médian des agriculteurs a diminué plus lentement (-0,2 % par an en termes réels de 1997 à 2003) que leur niveau de vie moyen. Pour l'ensemble des individus, en revanche, le niveau de vie médian a augmenté de 1,9 %, soit au même rythme que la moyenne. La position relative du niveau de vie médian de l'agriculteur se trouve ainsi moins dégradée (90 %) que le niveau de vie moyen (85 %).

En raison des effets de taille des ménages, la répartition du niveau de vie des agriculteurs est différente de celle de leur revenu. Les agriculteurs sont proportionnellement plus nombreux

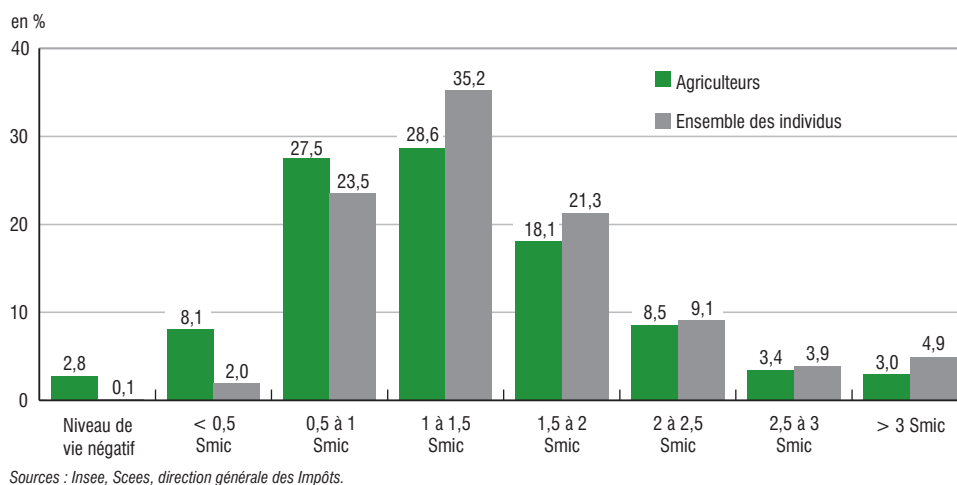
que l'ensemble de la population dans le bas de la distribution des niveaux de vie : 38 % des agriculteurs ont un niveau de vie inférieur au Smic contre le quart de l'ensemble des individus. Les agriculteurs sont aussi moins nombreux dans le haut de l'échelle des niveaux de vie : 15 % des agriculteurs contre 18 % des individus disposent de plus de deux Smic (*figure 7*).

## 6. Comparaison des niveaux de vie des agriculteurs et de l'ensemble des individus

	1997 (en euros 2003)	2003 (en euros)	Évolution annuelle moyenne 2003-1997 (en %)
<b>Niveau de vie moyen</b>			
Agriculteurs	16 080	15 040	-1,1
Ensemble	15 650	17 650	2,0
Agriculteurs/ensemble	103	85	
<b>Niveau de vie médian</b>			
Agriculteurs	14 110	13 920	-0,2
Ensemble	13 830	15 480	1,9
Agriculteurs/ensemble	102	90	

Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

## 7. Distribution du niveau de vie en 2003



## Le poids croissant des revenus non agricoles ne suffit pas à maintenir le revenu des ménages d'agriculteurs

C'est dans le bas de la distribution que le revenu agricole occupe la place la moins importante en 2003, 39 % en moyenne quand le revenu global est inférieur à un Smic (*figure 8*). Les maxima apparaissent au cœur de la distribution (entre un et deux Smic, trois et quatre Smic). Les revenus d'activité non agricole représentent de 24 % à 35 % du revenu global. Les pensions et

retraites sont très présentes dans le bas de la distribution (18 % pour un revenu global inférieur à un Smic, entre 14 % et 10 % de un à trois Smic), mais leur part se réduit à mesure que le revenu global augmente. La composante revenus du patrimoine est plus importante aux deux extrémités de la distribution (14 % en moyenne pour un revenu global inférieur au Smic et 12 % pour un revenu global supérieur à cinq Smic).

Entre 1997 et 2003, la part des revenus agricoles dans le revenu global des ménages d'agriculteurs diminue de 67 % à 53 %. En 2003, le revenu global est composé pour moitié de revenus agricoles et pour un tiers de revenus d'activité non agricole avec une majorité de salaires. La part des pensions et retraites (8 %) y est proche de celle des revenus du patrimoine (9 %).

À l'inverse, le poids des revenus d'activité non agricole s'accroît sur la période, de 19 % à 30 %. Les retraites restent représentées à peu près dans les mêmes proportions, la part des revenus du patrimoine augmente de 7 % à 9 %. Les revenus fonciers jouent un rôle prépondérant dans les revenus du patrimoine déclarés par les ménages d'agriculteurs. La part de ces revenus s'est accrue en 2003 au sein de toutes les tranches de revenu global, et surtout dans le bas de la distribution.

La redistribution fiscale et sociale (impôts versés et transferts sociaux perçus, qui regroupent les prestations familiales, les prestations de logement et les minima sociaux) a un effet légèrement négatif sur le revenu disponible moyen des ménages d'agriculteurs en 2003 comme en 1997. Elle est du même ordre en 1997 et en 2003 : le revenu disponible représente en moyenne 95 % de leur revenu global en 1997 et 98 % en 2003. En 2003 comme en 1997, elle est favorable aux seuls ménages agricoles dont le revenu global est inférieur à trois Smic alors que pour les revenus supérieurs, au-delà de trois Smic, l'impôt est plus important que les transferts sociaux. Mais l'impact de la redistribution est deux fois plus important en 2003 qu'en

## 8. Composition du revenu global des ménages d'agriculteurs en 1997 et 2003

	Revenu global moyen (en euros)	Part dans le revenu global (en %)				Revenu disponible/ revenu global (en %)	
		Revenu agricole	Revenu d'activité non agricole	Pensions et retraites	Revenus du patrimoine		
<b>TRANCHES DE REVENU GLOBAL 1997</b> (Smic net 1997 en € 2003)							
<b>Ensemble des ménages d'agriculteurs</b>	<b>34 190</b>	<b>67</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>100</b>	<b>95</b>
Revenu négatif	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.		n. s.
Revenu positif inférieur au Smic <sup>1</sup>	6 320	62	24	3	10	100	111
Revenu compris entre 1 et 2 Smic	15 810	67	17	12	4	100	107
Revenu compris entre 2 et 3 Smic	25 780	64	21	10	5	100	100
Revenu compris entre 3 et 4 Smic	35 460	62	23	10	5	100	98
Revenu compris entre 4 et 5 Smic	45 060	66	24	6	5	100	94
Revenu supérieur à 5 Smic	82 440	73	15	3	9	100	88
<b>TRANCHES DE REVENU GLOBAL 2003</b>							
<b>Ensemble des ménages d'agriculteurs</b>	<b>30 630</b>	<b>53</b>	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>98</b>
Revenu négatif	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.		n. s.
Revenu positif inférieur au Smic <sup>2</sup>	6 910	39	30	18	14	100	122
Revenu compris entre 1 et 2 Smic	17 030	56	24	14	6	100	108
Revenu compris entre 2 et 3 Smic	28 580	53	29	10	8	100	100
Revenu compris entre 3 et 4 Smic	39 320	58	31	6	5	100	97
Revenu compris entre 4 et 5 Smic	51 350	53	35	4	8	100	95
Revenu supérieur à 5 Smic	79 940	55	29	4	12	100	89

1. Valeur du Smic net annuel pour 1997 en euros 2003 : 10 235 euros.

2. Valeur du Smic net annuel pour 2003 : 11 600 euros.

n. s. : non significatif.

Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

1997 pour les ménages dont le revenu global est inférieur à un Smic. Pour les ménages avec un revenu supérieur à cinq Smic, la perte de revenu global liée à la redistribution fiscale et sociale est d'environ 10 %.

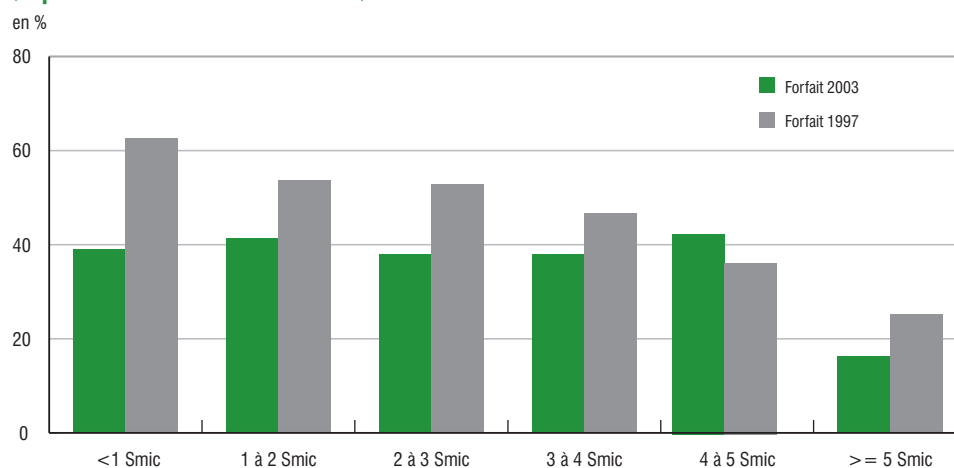
## Une part importante des ménages d'agriculteurs relève du régime du forfait

À revenu global de même niveau, les impôts des ménages d'agriculteurs varient selon le régime fiscal (réel ou forfaitaire).

En 2003, 37 % des agriculteurs relèvent du régime du forfait. Cette proportion est inférieure à celle de 1997 où 47 % des agriculteurs en bénéficiaient. La proportion de ménages au bénéfice forfaitaire baisse nettement entre 1997 et 2003 pour toutes les tranches de revenus, exceptés ceux compris entre quatre à cinq Smic. Même dans les tranches de revenus les plus faibles ( Smic), moins d'un ménage sur deux bénéficie désormais de ce régime (*figure 9*). Cette évolution résultant du mode de détermination du régime fiscal selon les recettes de l'exploitation (proches du chiffre d'affaires) traduit l'évolution de la relation entre revenus et recettes d'exploitation : complexe, elle est devenue moins linéaire qu'en 1997.

Pour bénéficier du régime forfaitaire, les recettes doivent être inférieures à un certain plafond, fixé à 76 300 euros en 2003 et 76 200 euros en 1997. Au-delà, l'imposition au régime réel est obligatoire. Cette règle, fondée sur le niveau du chiffre d'affaires, peut obliger des exploitants à revenu fiscal faible à opter pour le régime fiscal au bénéfice réel. Certains ménages ont en effet de faibles revenus fiscaux car leurs charges d'intérêts ou d'amortissements de matériel sont importantes alors que leur chiffre d'affaires dépasse le seuil des 76 300 euros. C'est sans doute la raison pour laquelle la proportion de ménages au forfait ne décroît pas en 2003, comme elle le faisait en 1997, quand le revenu s'élève. Elle reste stable autour de 40 % pour les revenus globaux inférieurs à cinq Smic, avant de passer à 16 % au-delà. En 1997, 62 % des ménages qui avaient un revenu fiscal inférieur à un Smic étaient au forfait et 25 % de ceux qui avaient un revenu supérieur à cinq Smic.

### 9. Proportion de ménages d'agriculteurs au forfait par tranches de revenu global (exprimées en Smic 1997 et 2003)



Sources : Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux 1997 et 2003.

## Les ménages au forfait bénéficient de taux d'imposition plus faibles

En 2003, le revenu global des ménages d'agriculteurs au forfait est inférieur de 20 % en moyenne à celui des ménages au réel (*figure 10*). Le poids de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation y est cependant deux fois moins élevé que chez les ménages au réel (2,1 % contre 5,3 %). Pour les ménages imposés au réel, le poids de l'impôt et de la taxe d'habitation dans le revenu global a tendance à croître avec celui-ci ; il passe de 2,6 % pour un revenu compris entre un et deux Smic, à 9,3 % pour un revenu supérieur à cinq Smic (*figure 10*). À noter néanmoins qu'en bas de la distribution, pour un revenu inférieur à un Smic, le poids de ces impôts représente en moyenne 10,1 % du revenu global : dans cette tranche de revenu global, certains ménages déclarent en effet un revenu agricole négatif mais disposent d'un revenu global positif grâce à l'apport d'autres revenus, d'où le poids important dans le revenu global.

### 10. Le poids de l'impôt et de la taxe d'habitation sur le revenu global des ménages en 2003

Tranches de revenu global positif	Imposition au forfait			Imposition au réel			Rapport revenu global
	Impôt sur le revenu + taxe d'habitation		Taxe d'habitation	Impôt sur le revenu + taxe d'habitation		Taxe d'habitation	Ménages au réel/ ménages au forfait
	Montant	Part dans le revenu global	Part dans le revenu global	Montant	Part dans le revenu global	Part dans le revenu global	
	(en euros)	(en %)	(en %)	(en euros)	(en %)	(en %)	(en %)
Inférieur à 1 Smic*	n. s.	n. s.	n. s.	717	10,1	2,2	7,6
Entre 1 et 2 Smic	159	1,0	0,6	458	2,6	1,1	7,4
Entre 2 et 3 Smic	472	1,7	0,6	1 138	4,0	0,9	1,3
Entre 3 et 4 Smic	653	1,7	0,5	1 607	4,0	0,9	2,3
Entre 4 et 5 Smic	n. s.	n. s.	n. s.	3 089	6,0	0,9	- 0,4
Supérieur à 5 Smic	n. s.	n. s.	n. s.	7 584	9,3	0,6	11,3
<b>Ensemble</b>	<b>606</b>	<b>2,1</b>	<b>0,7</b>	<b>1 822</b>	<b>5,3</b>	<b>1,1</b>	<b>20,0</b>

\* Valeur du Smic net annuel pour 2003 : 11 600 euros.

n.s. : non significatif.

Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

Entre 1997 et 2003, le poids des impôts sur le revenu et de la taxe d'habitation (*figure 11*) a presque diminué de moitié pour les ménages au forfait et d'un quart pour les ménages au réel, notamment sous les effets conjugués de la baisse du revenu des ménages d'agriculteurs et des baisses de taux d'imposition sur le revenu. Pour les forfaitaires, cette baisse s'est assez bien répartie au sein des tranches de revenu global. Pour les ménages au réel, c'est en bas de la distribution que la baisse du poids de ces impôts dans le revenu global est la plus forte : le poids de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation dans le revenu global pour un revenu inférieur à un Smic est divisé par plus de deux entre 1997 et 2003 (10,1 % contre 25,5 %).



## 11. Poids de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation dans le revenu global

en %

Revenu global positif	Forfait		Réel	
	1997	2003	1997	2003
Inférieur à 1 Smic	6,9	n. s.	25,5	10,1
Entre 1 et 2 Smic	3,3	1,0	3,6	2,6
Entre 2 et 3 Smic	2,9	1,7	4,0	4,0
Entre 3 et 4 Smic	2,4	1,7	4,3	4,0
Entre 4 et 5 Smic	3,3	n. s.	6,2	6,0
Supérieur à 5 Smic	6,9	n. s.	10,2	9,3
<b>Ensemble</b>	<b>3,8</b>	<b>2,1</b>	<b>7,0</b>	<b>5,3</b>

n. s. : non significatif.

Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

## La redistribution fiscale et sociale bénéficie aux ménages d'agriculteurs qui n'ont que des revenus agricoles

La redistribution varie également selon que le ménage est pluriactif ou monoactif (*encadré 1*). Pour les ménages qui n'ont qu'une activité professionnelle agricole (catégorie agriculture seule), le revenu agricole représente 87 % du revenu global alors qu'il ne représente que le tiers du revenu global pour ceux qui sont pluriactifs et perçoivent des retraites (catégorie pluriactivité et retraite) (*figure 12*). Si la catégorie d'activité du ménage agriculture seule est en moyenne bénéficiaire de la redistribution, les autres catégories y contribuent davantage qu'elles n'en bénéficient.

## 12. Composition du revenu selon l'activité du ménage

en %

	Ensemble des ménages agricoles	Activités			
		Agriculture seule	Agriculture et retraite	Pluri-activité	Pluriactivité et retraite
Revenu agricole	53,0	86,5	47,6	42,2	33,0
Revenu d'activité non agricole	30,5	3,2	1,4	51,7	42,3
Retraites	8,2	0,4	39,7	0,2	22,2
Revenu de la propriété	8,3	9,9	11,3	5,9	2,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Revenu disponible / revenu global	97,6	103,1	96,9	95,5	95,2

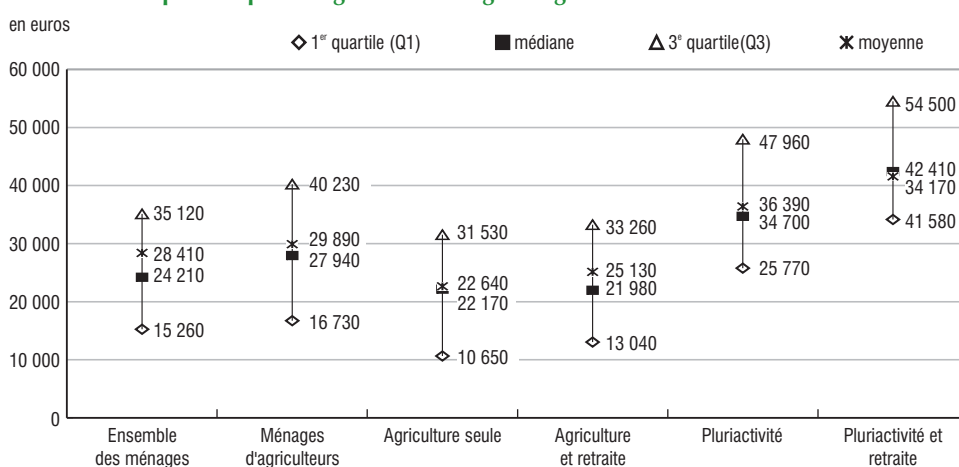
Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

## Seule la pluriactivité permet aux agriculteurs d'atteindre le niveau de vie moyen

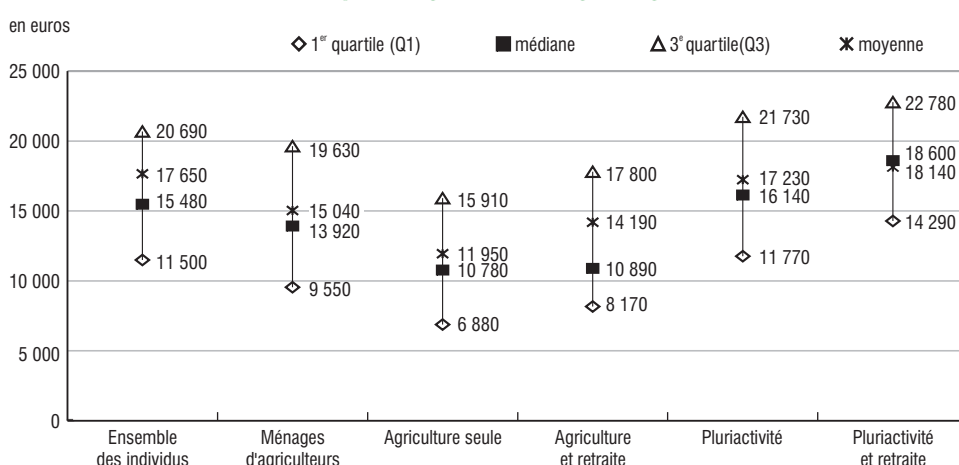
En 2003, le revenu disponible des ménages agricoles apparaît supérieur à celui de l'ensemble des ménages (29 900 euros en moyenne contre 28 400 euros). Cependant, les catégories pour lesquelles l'activité agricole est prépondérante affichent des revenus inférieurs à la moyenne, alors que les revenus des catégories dites pluriactives se situent plus haut : 36 400 euros dans le cas de la pluriactivité seule et 41 600 euros dans les situations de revenus mixtes

pluriactivité et retraite. La pluriactivité permet aux ménages d'agriculteurs d'atteindre en moyenne un revenu disponible nettement au-dessus de la moyenne des ménages (figure 13). Du fait des caractéristiques de taille des ménages d'agriculteurs (moins de personnes seules, plus d'enfants), l'avantage observé en termes de revenu disponible ne se retrouve pas en termes de niveau de vie. Seuls les individus appartenant à des ménages d'agriculteurs pluriactifs atteignent un niveau de vie comparable au niveau de vie moyen de l'ensemble des individus (figure 14).

### 13. Revenu disponible par catégorie de ménages d'agriculteurs en 2003



### 14. Niveau de vie des individus par catégorie de ménages d'agriculteurs en 2003



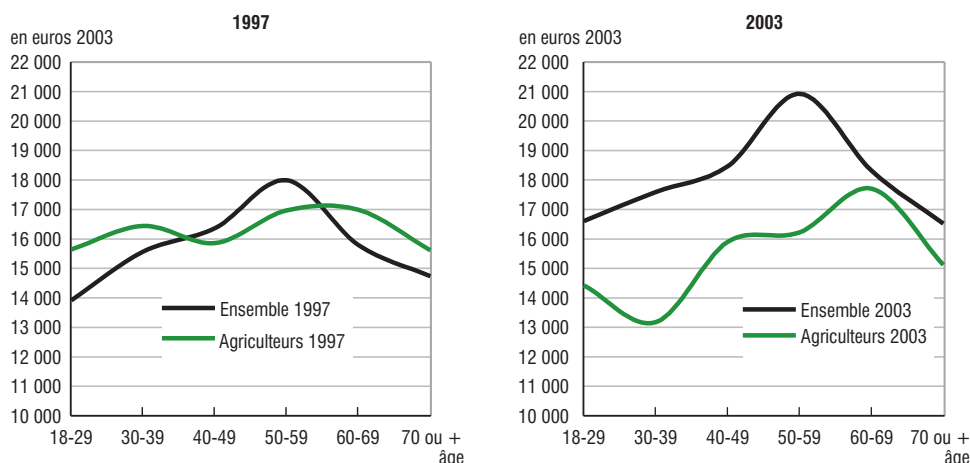
## Le repli du niveau de vie entre 1997 et 2003 est plus prononcé chez les actifs

Sur l'ensemble de la population, le niveau de vie décrit une courbe en U inversé en fonction de l'âge des individus (figure 15). Le niveau de vie croît selon l'âge jusqu'à 60 ans puis décroît au-delà. Entre 1997 et 2003, cette courbe de niveau de vie se déplace vers le haut de façon homothétique.

En 1997, le niveau de vie des individus appartenant à un ménage d'agriculteurs suit une courbe relativement proche de celle de l'ensemble de la population. La courbe en U inversé est simplement plus aplatie : l'augmentation du niveau de vie en fonction de l'âge est moins forte pour les agriculteurs que pour l'ensemble ; les agriculteurs de moins de 40 ans et de plus de 60 ans ont ainsi des niveaux de vie supérieurs à ceux de l'ensemble des individus.

En revanche en 2003, alors que le niveau de vie sur l'ensemble de la population pour chaque tranche d'âge s'est accru par rapport à 1997, la baisse de niveau de vie chez les agriculteurs touche pratiquement tous les âges jusqu'à 60 ans. Seuls les agriculteurs âgés de 60 à 69 ans voient leur niveau de vie rester assez proche de celui de l'ensemble de la population et s'améliorer un peu par rapport à 1997.

### 15. Niveau de vie des agriculteurs et de l'ensemble de la population par âge en 1997 et 2003



Champ : personnes de 18 ans ou plus.

Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

## Le taux de pauvreté des agriculteurs est supérieur à la moyenne

Le taux de pauvreté de l'ensemble des individus (encadré 1) passe de 6,9 % à 6,3 % entre 1997 et 2003, soit une légère baisse pour un seuil à 50 % ; il diminue également pour un seuil à 60 % (figure 16). Chez les agriculteurs, ce taux se situait en 1997 déjà nettement au-dessus de celui observé pour l'ensemble des individus (19,8 % contre 13,4 %). Il a de plus augmenté entre 1997 et 2003 (+ 2,2 points). Son évolution est à l'inverse de la tendance générale. Ceci tient à la dégradation continue du revenu agricole depuis la fin des années quatre-vingt-dix.

## 16. Taux de pauvreté selon le seuil en 1997 et 2003

en %

	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	1997	2003	1997	2003
<b>Agriculteurs</b>	<b>13,0</b>	<b>15,9</b>	<b>19,8</b>	<b>22,0</b>
dont : agriculture seule	22,5	26,0	34,0	33,4
agriculture et retraite	9,7	18,1	16,0	31,5
pluriactivité	6,7	9,3	8,8	12,2
pluriactivité et retraite	1,7	4,5	5,8	12,7
<b>Ensemble des individus</b>	<b>6,9</b>	<b>6,3</b>	<b>13,4</b>	<b>12,0</b>

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.

Pauvreté monétaire : un individu ou (un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Sources : Insee, Scees, direction générale des Impôts.

La pauvreté touche de façon différenciée les agriculteurs selon la catégorie de ménage agricole à laquelle ils appartiennent. Elle est plus prononcée pour les individus des ménages monoactifs qui se consacrent uniquement à l'agriculture. Elle se rapproche de la situation générale dans les ménages pluriactifs. Enfin, pour les ménages qui perçoivent des retraites, on distingue la combinaison retraite et agriculture qui occupe une situation intermédiaire entre agriculture seule et pluriactivité, et la combinaison retraite-pluriactivité, nettement moins touchée par la pauvreté. ■

## Définitions

**Revenu global**

Le revenu global d'un ménage comprend les revenus d'activité et de remplacement (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), les revenus du patrimoine (hors produits soumis au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu, et plus-values mobilières ou immobilières), les transferts en provenance d'autres ménages (pensions alimentaires reçues). C'est un revenu brut de contribution sociale généralisée (CSG) et de contribution à la réduction de la dette sociale imposable (CRDS).

**Revenu disponible**

Le revenu disponible d'un ménage est égal au revenu global augmenté des prestations sociales, et diminué des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les CSG et CRDS.

**Niveau de vie**

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le nombre d'unités de consommation est ici calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

**Médiane**

Moyenne et médiane sont deux indicateurs résumés de la distribution d'une variable quantitative (salaire, patrimoine, taille, valeur ajoutée, ...).

La médiane est la valeur qui partage la population en deux parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par valeurs ordonnées de la variable considérée. Il y a donc autant d'unités dont la valeur de la variable est inférieure à la médiane que d'unités pour lesquelles elle est supérieure. Par exemple, le salaire médian est

tel que la moitié des salariés gagnent moins et que l'autre moitié gagne plus que la valeur de ce salaire médian. La médiane d'une variable est moins dépendante que la moyenne des valeurs extrêmes de la variable.

**Pauvreté monétaire**

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian, l'Insee utilise historiquement un seuil à 50 %.

**Ménage pluriactif**

C'est un ménage d'agriculteurs qui perçoit aussi un revenu d'activité extérieure (salaire, bénéfice industriel ou commercial, bénéfice non commercial) au moins égal à la moitié d'un Smic net annuel (voir définition ci-dessous), soit 5 800 euros en 2003.

**Ménage monoactif**

C'est un ménage d'agriculteurs sans activité extérieure, ou dont l'activité extérieure procure un revenu inférieur à la moitié d'un Smic net annuel.

**Ménage avec retraite**

C'est un ménage dans lequel le montant des retraites excède le quart d'un Smic net annuel. La présence de retraite se combine avec la pluriactivité ou la monoactivité définie ci-dessus.

**Le Smic net** (de prélèvements sociaux) est le Smic que perçoit effectivement le salarié. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

## Sources et méthodologie

**Méthodologie des enquêtes Revenus fiscaux (ERF)**

Il ne s'agit pas d'une enquête auprès des ménages au sens strict, puisque les données sur les revenus ne sont pas collectées mais issues des déclarations fiscales. À l'origine quinquennales, les enquêtes sont, depuis 1998 (ERF96), reconduites chaque année grâce à un processus d'appariement statistique mis en place entre les données de l'enquête *Emploi* et celles des fichiers fiscaux de revenus. On récupère dans les déclarations fiscales, s'ils existent, les revenus relatifs à l'année N de l'ensemble des individus présents dans le ménage de l'enquête *Emploi* de mars N+1. Si certains individus n'ont pas été retrouvés dans la ou les déclarations fiscales, on estime leurs revenus. Techniquement, l'échantillon obtenu après estimation des revenus manquants est redressé par calage sur les résultats connus de l'enquête *Emploi* et sur les masses fiscales de revenus. Pour arriver à un niveau de vie des ménages, des estimations de prestations familiales, minima sociaux et d'allocations de logement qui ne figurent évidemment pas dans les déclarations fiscales, sont aussi réalisées. Ces imputations de transferts sociaux sont réalisées sur barèmes ou, parfois, à l'aide d'équations économétriques (cas des allocations de logement attribuées aux propriétaires accédants). Les données obtenues respectent, dans la mesure du possible, les statistiques fournies par les CAF des allocataires au 31/12 de l'année de revenu de l'enquête. Ces enquêtes fiscales permettent de connaître le revenu des ménages agricoles au bénéfice réel mais pas celui des ménages au forfait.

**Le réseau d'information comptable agricole (Rica)**

Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des principes et des règles communs, mis en œuvre en France depuis 1968. Les données de base sont recueillies par sondage auprès d'un peu plus de 7 300 exploitations agricoles professionnelles en 2003, sur lesquelles sont relevées données comptables détaillées et indicateurs technico-économiques. Les concepts utilisés sont conformes à ceux de la comptabilité d'entreprise mais peuvent parfois différer de ceux des comptes agricoles macro-économiques.

Cette enquête permet d'analyser le fonctionnement micro-économique des exploitations agricoles et de suivre particulièrement l'évolution des charges, des résultats et des capitaux engagés dans les exploitations agricoles. Elle donne notamment le revenu courant avant impôt (RCAL), net des cotisations sociales de l'exploitant, qui est une notion très voisine des bénéficiaires agricoles déclarés pour l'impôt sur les revenus des personnes physiques pour les ménages agricoles qui ne sont pas au forfait. En 1991, 1997 et 2003, le fichier du Rica a été apparié avec le fichier des déclarations fiscales, mettant en relation ces trois années-là, le revenu courant avant impôt, le bénéfice réel agricole ou le forfait déclaré par les agriculteurs non salariés du Rica.

**La mesure du revenu des ménages agricoles avec l'enquête Revenus fiscaux enrichie par les données du Rica**

L'enquête *Revenus fiscaux* ne permet pas de connaître de manière précise les revenus des ménages dont une personne au moins perçoit des revenus agricoles non salariaux car bon nombre de ces ménages bénéficient de déclaration au forfait. Pour améliorer la connaissance des revenus de ces ménages agricoles, en prenant en compte à la fois les revenus agricoles, les revenus des autres personnes composant le ménage et les prestations sociales, les bénéficiaires agricoles réels ou au forfait qui apparaissent dans l'enquête *Revenus fiscaux* sont remplacés par le résultat courant avant impôt (RCAL) donné par le Rica apparié avec le fichier des déclarations fiscales de 1997 et 2003. La méthode utilisée est une méthode « hotdeck ». Elle remplace le bénéfice agricole réel ou au forfait de l'enquête *Revenus fiscaux* par le revenu courant avant impôt d'un exploitant agricole du Rica, de même régime fiscal forfaitaire ou réel et dont le bénéfice agricole déclaré est le plus proche. Cette substitution est évidemment très importante dans le cas des exploitations soumises au régime du forfait. Elle touche à la fois le niveau et la dispersion des revenus agricoles.

**Champ**

Les résultats portent sur les ménages ordinaires – dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent et dont le revenu déclaré est positif ou nul et sur les individus qui les composent.

*Encadré (suite)*

**Ménage agricole**

Ménage dans lequel au moins une personne a déclaré, dans l'enquête *Emploi*, une activité principale agricole non salariée. Il s'agit d'un champ plus large que celui défini à partir de la seule activité de la personne de référence.

**Unité monétaire**

Tous les revenus (revenus disponibles, niveaux de vie et seuils) sont évalués en euros 2003 : pour les années antérieures, ils sont obtenus en multipliant les revenus en euros courants par l'évolution des prix de la consommation entre l'année concernée et 2003.

---

**Pour en savoir plus**

- « Revenu des foyers d'agriculteurs la pluriactivité se développe », *Insee Première* n° 1068, février 2006.
  - « L'Agriculture, Installation et développement », *Synthèses* n° 63, Insee, 2002.
  - M. Lavigne, « Les revenus professionnels extérieurs des agriculteurs », *Synthèses* n° 63, Insee, 2002.
  - « Le Revenu non agricole des foyers d'agriculteurs », *Insee Première* n° 722, juin 2000.
  - J.-P. Butault, N. Delame, S. Krebs, P. Lerouvillois, « La pluriactivité, un correctif aux inégalités du revenu agricole », *Économie et Statistique* n° 329-330, 1999.
  - « Les revenus non agricoles des foyers d'agriculteurs », *Insee Première* n° 419, 1996.
-